

2304-08

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

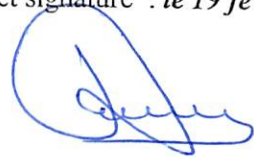
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre confessionnel
- Provincial et communal
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
*Jean Steensels, Président du conseil de coordination*

Date et signature : *le 19 février 1998*



2. Intitulé de l'unité de formation :

**Qualité pour ligne de conditionnement.**

Code de l'U.F. : <i>231304U21E1</i>	Code du domaine de formation : <i>205</i>
-------------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 2 pages
- 5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :  transition  qualification
- du degré :  inférieur  supérieur

- Enseignement supérieur de type court
- Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :  oui  non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

231304U21E1

Code de l'organisme  
205

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Qualité pour ligne de conditionnement.	CT	J	32
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant - Jacques SOBLET - Inspecteur - Le 07.03.98.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

18 MARS 1998

A. COLLINET  
INSP. COORD

Date : .....

Signature :

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**UF : QUALITE POUR LIGNE DE CONDITIONNEMENT.****1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.****1.1 Finalités générales.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2 Finalités particulières.**

Cette unité de formation vise à :

- PRECISER les notions qualité et qualité en production ;
- INFORMER l'étudiant sur les critères de conformité spécifiques à l'entreprise.

**UF : QUALITE POUR LIGNE DE CONDITIONNEMENT.****2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable de :

**Pour l'UF : STAGE D'INITIATION.**

- REALISER, a partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ;
- SE SITUER face à son projet de formation en fonction de son expérience de stage.

**Pour l'UF : INITIATION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION.**

- MONTRER l'utilité d'un document relatif au droit social et en DETAILLER le contenu ;
- REDIGER ou COMPLETER un document professionnel ;
- DEVELOPPER des stratégies simples de communication dans un groupe professionnel ;
- IDENTIFIER les sources d'information utiles pour répondre à une situation donnée.

**Pour l'UF : MATHEMATIQUES-01-2.**

- RECONNAITRE un modèle ;
- DECOMPOSER une situation simple (mais pas simpliste) en situations plus élémentaires en détectant les relations qui les unissent ;
- FONDER ses résultats sur le raisonnement hypothético-déductif ;
- FORMALISER ses résultats ;
- CONSTRUIRE une figure répondant à des contraintes et d'en vérifier les propriétés.

**UF : QUALITE POUR LIGNE DE CONDITIONNEMENT.**

Pour l'UF : FRANÇAIS-02.

Par le recours judicieux aux outils de référence utilisées au cours de la formation, l'étudiant doit être capable de :

- CONSTRUIRE des réponses à des questions globales sur le contenu de messages, de types variés, d'un niveau de langue courante ;
- UTILISER, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication ;
- ECRIRE, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée ;
- RESUMER un livre lu ;
- ADAPTER le niveau de langue choisi ( à l'oral et/ou l'écrit) à une situation de communication.

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite des unités de formation :

- Stage d'initiation ;
- Initiation socio-professionnelle et techniques de communication ;
- Mathématique 01-2 ;
- Français 02

dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

**UF : QUALITE POUR LIGNE DE CONDITIONNEMENT.**

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENTS.**

Aucune recommandation n'est à prévoir.

**UF : QUALITE POUR LIGNE DE CONDITIONNEMENT.****4. PROGRAMME DE L'UF :**

L'étudiant doit être capable de :

- **DEFINIR** le terme « qualité » et **PRECISER** le notion qualité sous les aspects : évolution des métiers, liens avec la politique industrielle, formation à la surveillance qualité, fournisseurs, articles,... ;
- **DEFINIR** l'expression « qualité en production » et **PRECISER** l'expression « qualité en production » sous les aspects : comment produire la qualité, numéro de lot, les points zéro défaut, les prélèvements produits finis ;
- **JUSTIFIER** le pourquoi faire, les objectifs et les conséquences de la surveillance qualité ;
- **EXPLIQUER** l'importance de la qualité vis-à-vis des fournisseurs et des articles produits sur la ligne de conditionnement ;
- **DEFINIR** les éléments du contrôle AC/PF (Articles de Conditionnement / Produits Finis) ;
- **DECRIRE** l'évolution des méthodes de contrôle des articles de conditionnement ;
- **CARACTERISER** le groupage et la lin de ligne sous les aspects types et surveillance ;
- **APPORTER** des informations sur des actions correctives et préventives pour améliorer la qualité sur une ligne de conditionnement ;
- **ENUMERER** les caractéristiques spécifiques de la FQS (Formation Surveillance Qualité) ;
- **EXPLIQUER** la nécessité de la surveillance qualité jus ;
- **DECRIRE** à l'aide d'un ordinogramme les différentes étapes associées à la surveillance qualité jus ;
- **JUSTIFIER** la formation surveillance qualité sur les points de vue remplissage et législation européenne ;
- **ANALYSER** les critères de conformité spécifiques de l'entreprise, parmi ceux-ci : la soudabilité des tubes plastiques, la surveillance des tubes métalliques, le sertissage ,la dépression, la purge, l'agitation.

**UF : QUALITE POUR LIGNE DE CONDITIONNEMENT.****5. CAPACITES TERMINALES.**

A l'issue de la formation et au départ d'une ligne de conditionnement l'étudiant doit être capable de :

- JUSTIFIER l'importance de la qualité et de la qualité en production ;
- COMMENTER les critères de conformité spécifiques à la ligne de conditionnement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision et de la clarté des réponses fournies.



**UF : QUALITE POUR LIGNE DE CONDITIONNEMENT.****6. CHARGE(S) DE COURS :**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra, par son expérience professionnelle et personnelle, manifester les compétences requises pour dispenser cette formation.